



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent rapport rend compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 19 janvier 2010 (S/2010/31), et présente un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 20 mars 2010. Comme l'a demandé le Conseil, il fait le point de la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, des dispositifs d'intervention de la Mission pendant la période précédant la tenue des référendums et des mesures initiales prises pour planifier le rôle de la MINUS au Soudan après les référendums.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, les préparatifs pour les prochaines élections ont dominé la scène politique au Soudan. Si les parties à l'Accord de paix global ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de cet accord, notamment en ce qui concerne les élections nationales qui doivent se tenir du 11 au 13 avril 2010, il reste encore beaucoup à faire pour les référendums prévus pour janvier 2011.

3. Le 21 février 2010, les représentants du Parti du congrès national et du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) au sein de la présidence du Gouvernement d'unité nationale sont parvenus à un accord sur un certain nombre de problèmes non encore résolus relatifs aux élections, en particulier au sujet du recensement de 2008. L'accord prévoit que le MPLS lèverait ses objections aux résultats du recensement national en échange de l'attribution au sud de 40 sièges additionnels à l'Assemblée nationale. Ces sièges seront pourvus par des nominations auxquelles procédera la présidence et qui seront entérinées par l'Assemblée nationale, sur la base d'une représentation proportionnelle après les élections. La présidence du Gouvernement d'unité nationale a également convenu que les élections au niveau de l'État du Kordofan méridional seraient reportées pour laisser le temps d'effectuer un nouveau recensement et de procéder à une réallocation des circonscriptions, l'État en question obtenant quatre sièges additionnels à l'Assemblée nationale. En vertu de cet accord, l'Abyei obtiendrait deux sièges



additionnels à l'Assemblée nationale et la Commission électorale nationale nommerait un comité chargé de superviser les élections pour l'administration de l'Abyei.

4. L'accord consistant à attribuer des sièges additionnels au sud, à l'Abyei et au Kordofan méridional permettra au MPLS de conserver son droit de veto à l'Assemblée nationale pour tout amendement constitutionnel. À l'issue de cet accord, la Commission électorale nationale a publié le 11 mars 2010 une résolution annonçant que les élections au niveau de l'État du Kordofan méridional seraient reportées de 60 jours. Toutefois, plusieurs partis d'opposition ont dénoncé les mesures proposées qu'ils ont qualifiées de contraires à la Constitution parce qu'elles n'avaient pas été approuvées par l'Assemblée nationale et qu'elles ne tenaient pas compte des irrégularités du recensement dans d'autres parties du pays. La Commission n'a jusqu'ici pris aucune décision sur l'accord du Gouvernement d'unité nationale au sujet des sièges additionnels.

5. La Commission a également décidé de reporter les élections à l'Assemblée législative dans l'État de Gezira, suite à la décision de la Cour suprême en date du 27 décembre 2009 concernant la délimitation des circonscriptions. Ce report permettra à cet État de redécouper les circonscriptions et de faire passer le nombre des sièges de 48 à 84, conformément à la décision de la Cour suprême.

6. Au Sud-Soudan, plus de 300 membres du MPLS se sont fait enregistrer comme candidats indépendants, faisant valoir que les procédures de sélection internes des candidats du Mouvement ignoraient les militants de base du parti. Bien que le Secrétaire général du MPLS, Pagan Amum, ait reconnu qu'il y avait eu des « irrégularités » et des « lacunes » dans le processus de sélection des candidats, notamment un manque de consultations au niveau de l'État, le 18 février 2010, le Bureau politique du MPLS a pris la décision de désavouer tous les membres du parti qui s'étaient présentés comme candidats indépendants. Un petit nombre de politiciens affiliés au Parti du congrès national se sont également présentés comme candidats indépendants, n'ayant pas pu obtenir l'investiture du parti.

7. En ce qui concerne l'environnement électoral, les partis d'opposition du nord ont demandé au Gouvernement d'unité nationale de reporter le scrutin à novembre 2010, faisant valoir qu'il fallait plus de temps pour que s'instaure un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières. À cet égard, au cours de la période considérée, de nombreux cas d'arrestation arbitraire, de harcèlement et d'interférence de la part des services de sécurité dans le nord du Soudan et au Sud-Soudan ont été portés à la connaissance de la MINUS. Le 4 mars 2010, un groupe de militants politiques qui participaient à une manifestation ont été arrêtés par les forces de sécurité pour « tapage sur la voie publique ». D'après le Front patriotique uni, le Service national du renseignement et de la sécurité a également détenu au secret pendant plusieurs mois certains de ses membres étudiants. Au Sud-Soudan, les locaux de partis politiques ont été vandalisés à trois occasions distinctes, et des personnes et groupes affiliés au MPLS-Changement démocratique auraient été arrêtées et détenues arbitrairement par l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans au moins six incidents séparés.

8. Au cours de la période considérée, la Commission électorale nationale a pris d'importantes mesures pour répondre à certaines des préoccupations exprimées par les partis. Le 4 mars 2010, les partis de l'Alliance de Juba, y compris le MPLS, ont présenté à la Commission un mémorandum exposant dans le détail un certain nombre de préoccupations concernant le processus électoral, dont le recensement, la

délimitation des circonscriptions dans de nombreux États du Soudan, l'inscription des électeurs sur les listes électorales et l'accès aux médias. La Commission a répondu au mémorandum le 10 mars et réaffirmé son indépendance vis-à-vis de tout parti politique.

9. Le 22 février 2010, la Commission a publié une circulaire sur les activités de campagne, devant servir de référence pour ce qui constitue une conduite de campagne acceptable. Plusieurs partis d'opposition ont qualifié cette circulaire de tentative visant à restreindre leur liberté de mouvement et à enfreindre les droits des partis politiques; ils ont reproché à la Commission de n'avoir pas fixé de limite aux dépenses électorales. Le 2 mars, plusieurs partis d'opposition ont annoncé leur retrait du mécanisme d'administration des médias établi par la Commission, faisant valoir qu'ils étaient exclus du processus de décision et qu'on les utilisait pour légitimer un organe auquel ils n'avaient pas véritablement l'occasion de participer. À la mi-mars 2010, en réponse aux exigences des partis politiques, la Commission électorale nationale a réduit de 72 à 36 heures le délai de notification nécessaire pour les meetings politiques. Entre autres mesures, elle a également augmenté le temps alloué aux partis politiques sur les antennes de la télévision pendant la période de campagne, qui est passé de 20 à 30 minutes. Les partis autres que le Parti du congrès national n'ont pas encore fait savoir s'ils participeraient ou non.

10. Le 20 mars 2010, un certain nombre de partis politiques majeurs, à l'exclusion du MPLS, ont présenté à la présidence un mémorandum dans lequel ils ont demandé le report des élections à novembre 2010. Ils ont proposé la formation d'un nouveau gouvernement national pendant la période de transition avant les élections, qui serait chargé d'examiner les lacunes de la loi électorale et un certain nombre de changements législatifs de nature à promouvoir un climat favorable à la tenue d'élections libres et régulières, de régler les questions relatives à l'Accord de paix global qui n'ont toujours pas été résolues et de conclure un accord sur le Darfour qui permettrait d'accroître la participation aux élections. Ils ont également demandé la dissolution de la Commission électorale nationale. Le Parti du congrès populaire n'a pas signé le mémorandum, indiquant qu'il pourrait y avoir une division au sein de l'Alliance de Juba au sujet de la date des élections.

11. La MINUS fait usage de ses bons offices et collabore avec toutes les parties concernées pour aider les Soudanais à créer un climat permettant de rendre les élections acceptables pour le peuple soudanais. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan a également poursuivi ses efforts en vue de créer un climat favorable à la tenue des élections. Sur une note positive, 15 partis politiques du sud du pays, dont le MPLS et le MPLS-Changement démocratique de Lam Akol, ont participé à une réunion que le Groupe de mise en œuvre a organisée à Juba les 2 et 3 mars 2010, au cours de laquelle ils ont signé un code de conduite et une déclaration d'engagements. Le Parti du congrès national et certains partis du nord ont ultérieurement signé l'accord les 8 et 9 mars 2010 à Khartoum, portant ainsi le nombre total de signataires à 26 partis politiques.

Mise en œuvre de l'Accord de paix global

12. Des aspects essentiels de la mise en œuvre de l'Accord de paix global sont examinés dans la section ci-après, notamment les préparatifs des élections, les préparatifs des référendums, l'Abyei, le Kordofan méridional, le partage des ressources, la délimitation des frontières et d'autres accords de paix au Soudan.

Préparatifs des élections

13. En ce qui concerne les préparatifs des élections, la Commission électorale nationale a rallongé la période de présentation des candidatures, reportant la publication de la liste finale des candidats au 30 janvier 2010 de même que la période de contestation qui est désormais fixée du 31 janvier au 6 février. Les deux dates limites pour le retrait des candidatures (14 février pour les fonctions administratives et 11 mars pour les fonctions législatives) ont été fusionnées et fixées au 12 février 2010, et les campagnes ont commencé le 13 février. Au 17 mars 2010, le calendrier des élections prévoit trois jours pour le scrutin (du 11 au 13 avril 2010) et deux jours pour le deuxième tour éventuel de l'élection présidentielle (10 et 11 mai 2010).

14. La Commission électorale nationale a commencé à accepter les candidatures le 12 janvier 2010 et a enregistré 12 candidats à l'élection présidentielle nationale, dont Omar el-Béehir du Parti du Congrès national, Yasir Arman du MPLS et Sadik el-Mahdi du parti Umma national, ainsi qu'une candidate, Fatma Abdel Mahmoud, du Parti de l'union socialiste. Salva Kiir Mayardit est le candidat désigné du MPLS pour la présidence du Gouvernement du Sud-Soudan, avec pour seul adversaire Lam Akol du MPLS-Changement démocratique.

15. À l'Assemblée nationale, 2 317 candidats se disputent les 270 sièges de circonscription géographique, 1 026 candidates les 112 sièges de la liste des femmes (soit 25 % du total des sièges de l'Assemblée nationale réservés aux femmes) et 793 candidats les 68 sièges de la liste de parti; il y a 395 candidats aux sièges de l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Le nombre total de candidats aux sièges des 25 assemblées législatives d'État s'élève à 4 471.

16. Au 22 mars 2010, la distribution des bulletins de vote dans les États avait commencé et devrait être achevée le 31 mars. Si la formation des responsables des circonscriptions électorales est déjà achevée, on continue de craindre que les fonds nécessaires pour la formation au niveau des bureaux de vote n'arrivent pas à temps.

17. La sécurité au Sud-Soudan et au Darfour pendant la période électorale constitue un sujet de préoccupation. Les capacités limitées du Service de police du Sud-Soudan, notamment le niveau de formation général et le manque de véhicules et de matériel de communications, entraveront en particulier la capacité du gouvernement du Sud-Soudan d'assurer la sécurité pendant les élections.

18. Le nombre d'électeurs assignés à chaque bureau de vote sera l'un des principaux problèmes pendant les élections. Actuellement, la Commission électorale nationale envisage de créer des bureaux de vote destinés à accueillir plus de 1 200 électeurs, ce qui posera de graves difficultés en ce qui concerne le temps consacré au scrutin. En outre, on ne sait pas vraiment si l'encre fournie à chaque bureau de vote pour marquer les électeurs suffira pour des nombres aussi élevés.

19. La campagne d'éducation des électeurs, lancée par la Commission électorale nationale en mars 2010, consiste en une campagne médiatique au niveau national et au niveau des États, des échanges face-à-face et des supports promotionnels. Si la plupart de ces activités sont financées par les donateurs dans le cadre du fonds commun administré par le PNUD, la Commission électorale nationale organise ses propres programmes de radio et de télévision, de même que des organisations de la société civile. Par exemple, deux camionnettes équipées de haut-parleurs sillonneront la plupart des États pendant 20 jours, à compter du 20 mars 2010, pour diffuser des informations au sujet des élections. Tous les dimanches, des encarts

page complète sont publiés dans 45 journaux nationaux. La radio est également privilégiée comme le meilleur moyen de communiquer des messages aux électeurs, y compris les populations analphabètes. Malgré l'action menée jusqu'à présent, l'éducation de l'électorat continue de poser de graves problèmes compte tenu de la taille du pays, du grand nombre d'électeurs qui votent pour la première fois, du climat de sécurité dans certaines régions et des restrictions imposées aux organisations de la société civile.

20. En ce qui concerne l'observation des élections, la Commission électorale nationale a publié un code de conduite des observateurs et créé un comité d'observation de cinq membres. En outre, le Centre Carter a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère soudanais des affaires étrangères et installé des observateurs sur le terrain depuis près d'un an. L'Union européenne envisage d'observer les élections avec une équipe d'environ 130 observateurs, tandis que d'autres organisations régionales telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes comptent envoyer leurs propres équipes. Les principaux réseaux de groupes d'observateurs internes ont confirmé qu'ils envisagent de déployer environ 7 000 observateurs internes dans l'ensemble du pays.

21. La MINUS continue de conseiller la Commission électorale nationale dans le domaine des préparatifs électoraux et de lui fournir un appui technique, y compris pour l'élaboration d'un projet de plan opérationnel pour le scrutin et le décompte des voix, la conception des supports d'éducation des électeurs, l'achat de matériel électoral (en collaboration avec le PNUD et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux), l'élaboration des supports de formation et l'organisation d'ateliers. La Mission a créé un centre des opérations électorales et mis en place des équipes d'appui électoral dans 23 des 25 États du Soudan. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) continue d'appuyer les opérations électorales de la MINUS au Darfour en fournissant une importante aide logistique dans l'ensemble de la région.

Préparatifs des référendums

22. Il faut encore surmonter des obstacles de taille pour préparer les référendums qui doivent se tenir le 9 janvier 2011. Bien que les parties à l'Accord de paix global aient fait preuve d'une volonté politique croissante pour régler les questions liées aux référendums, ils n'ont guère accompli de progrès tangibles en ce qui concerne l'établissement de mécanismes qui seraient nécessaires quel que soit le résultat des référendums. Le 10 février 2010, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir, a créé l'Équipe spéciale du Sud-Soudan pour 2011, qui est présidée par le Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Riek Machar, et qui sera chargée de planifier l'organisation des référendums et de l'après-référendum. Dans une résolution du 20 février 2010, la présidence du Gouvernement d'unité nationale a exhorté les parties à l'Accord de paix global à assurer aux Soudanais que les parties s'entendent sur les mécanismes à mettre en place après les référendums, de préférence avant la tenue des référendums en 2011, et à mobiliser l'appui de la communauté internationale tout en s'entendant sur le rôle bien défini qu'elle doit jouer. Les parties à l'Accord ne sont cependant pas convenues d'une structure, d'un mécanisme ou d'un calendrier.

23. Le Parti du congrès national a annoncé à la mi-mars 2010 que les parties étaient convenues d'une structure pour les négociations qui suivront les

référendums. Les pourparlers seront bilatéraux et des équipes seront chargées de négocier des questions regroupées par thème. Un secrétariat, composé de représentants des deux parties en nombre égal, aidera à la négociation. Si une assistance extérieure de la communauté internationale devenait nécessaire, la demande devrait émaner des parties et serait coordonnée et réduite à l'essentiel.

24. S'agissant de la planification des référendums par la MINUS, une mission dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix a été déployée au Soudan du 18 au 30 mars 2010 pour évaluer les besoins de la Mission en ce qui concerne l'appui au référendum. Le Conseil n'ignore pas que la composante électorale de la Mission a été renforcée, à titre provisoire, afin de pouvoir fournir une assistance technique à la Commission électorale nationale et aux 10 hauts comités du Sud-Soudan. L'une des principales difficultés rencontrées lors de préparatifs des élections a été le manque de moyens dont sont dotés ces organes électoraux, notamment au Sud-Soudan. Dans l'Abyei, les infrastructures font cruellement défaut. Bien que les référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei concernent un moins grand nombre d'électeurs potentiels que les élections qui se tiendront en avril 2010, il faudra de nouveau procéder à l'inscription sur les listes électorales, conformément aux lois relatives aux référendums du Sud-Soudan et de l'Abyei. En outre, ces lois prévoient la création de sous-commissions au niveau des circonscriptions.

25. Compte tenu de ce qui précède, le renforcement de la composante électorale de la MINUS et la rétention et le redéploiement du personnel recruté pour les élections permettraient d'améliorer l'appui technique offert aux commissions référendaires à plusieurs niveaux. En outre, la MINUS prévoit de fournir une assistance logistique, surtout pour ce qui concerne le transport du matériel, analogue à celle qu'elle a fournie pour les élections. La présence de la composante électorale de la MINUS en général et d'autres personnels des Nations Unies pour aider à l'organisation des référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei dépendra des capacités d'appui de la Mission.

26. S'agissant du maintien de la sécurité lors des référendums, compte tenu des capacités limitées des services de police du Sud-Soudan évoquées au paragraphe 17 ci-dessus, la composante police de la MINUS jouera un rôle actif en conseillant les services de police du Sud-Soudan et la police locale de l'Abyei concernant les dispositifs à mettre en place pour que les référendums se déroulent en paix. De plus, au Sud-Soudan, dans l'Abyei et dans d'autres zones frontalières, la MINUS s'emploiera à déceler les éventuelles zones de tension et à promouvoir la réconciliation locale, avec le concours de toutes les composantes de la Mission compétentes, afin d'empêcher la violence liée aux référendums et d'assurer la protection des civils.

Abyei

27. Des désaccords politiques au sein du Gouvernement d'unité nationale ont contribué aux retards pris dans les nominations aux postes des commissions référendaires du Sud-Soudan et de l'Abyei, ce qui a entravé les progrès des préparatifs techniques des référendums prévus pour janvier 2011.

28. Fait encourageant, le 5 février 2010, Deng Arop Kuol a pris ses fonctions de nouveau Chef de l'administration de l'Abyei. Les responsables locaux de l'Abyei continuent de dénoncer les retards de financement qui constituent un obstacle important à la mise en place de services administratifs de base et à la fourniture de

services dans la région. Une équipe composée de représentants de plusieurs organismes des Nations Unies fournit une assistance technique au Ministère des finances de l'Abyei : elle l'aide à remplir les conditions imposées par le Ministère des finances du Gouvernement d'unité nationale pour le décaissement des fonds, notamment dans le domaine de la réforme de la fonction publique locale.

29. Dans le nord de l'Abyei, des Misseriya ont continué de refuser que les équipes de surveillance conjointes de la MINUS accèdent à certains lieux, souvent en menaçant de recourir à la violence. Le 17 février 2010, après que des dirigeants misseriya se sont plaints à la Commission militaire mixte de la zone de l'Abyei que la MINUS ait utilisé des véhicules blindés de transport de troupes, l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité dans l'Abyei a déclaré les villages à dominance misseriya de Dumboloya, Um Khaer et Shegei zones interdites aux déplacements et aux activités des civils des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Cette situation a beaucoup entravé les opérations humanitaires dans ces zones.

30. L'insécurité a empêché que des progrès soient accomplis dans l'abornement de la frontière de l'Abyei, prévu dans la décision rendue le 22 juillet 2009 par la Cour permanente d'arbitrage. Le 9 mars 2010, l'équipe chargée de l'abornement n'avait fait aucun progrès depuis mon dernier rapport (S/2010/31).

Kordofan méridional

31. Des progrès ont été accomplis dans le cadre des débats que les parties ont tenus concernant les consultations populaires mais peu de mesures concrètes ont été prises jusqu'ici. Le retard s'explique par la complexité de la tâche mais tient aussi au fait que conformément à l'Accord de paix global, ces consultations populaires doivent être menées par les organes législatifs élus de l'État. La tenue des consultations populaires ayant été beaucoup retardée par rapport au calendrier établi dans l'Accord de paix global, et compte tenu du retard pris également dans les élections au Kordofan méridional, il est urgent de s'employer à faire avancer les choses pendant les semaines et les mois à venir.

Partage des richesses

32. D'après le Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan, les recettes dégagées des ressources pétrolières du sud pour 2009 se sont montées à 2 566 160 000 dollars, la part du Gouvernement du Sud-Soudan s'élevant à 1 067 700 000 dollars. Le montant total des recettes transféré de Khartoum au Gouvernement du Sud-Soudan serait plus élevé : il s'établirait à 1 775 250 000 dollars, dont 350 540 000 dollars au titre du règlement des arriérés, un remboursement de 52 millions de dollars que le Gouvernement du Soudan a déduit unilatéralement pour les dépenses engagées au titre des élections et un retrait de 493 960 000 dollars du compte de stabilisation des recettes pétrolières. En raison de la chute des cours du pétrole au premier semestre de 2009, les recettes pétrolières annuelles ont été inférieures de 3 999 880 000 dollars à celles de 2008. En janvier 2010, le Gouvernement du Sud-Soudan a reçu des transferts de recettes pétrolières d'un montant de 120 730 000 dollars dont 82 220 000 dollars provenant des exportations et 38 510 000 dollars d'un retrait du compte de stabilisation des recettes pétrolières.

33. Au Sud-Soudan, le montant des recettes non pétrolières reste relativement peu élevé. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale du Gouvernement d'unité nationale, 18 860 000 dollars ont été perçus en 2009, soit une hausse par rapport au chiffre de 2008 qui n'atteignait que 15,5 millions de dollars.

34. Les membres de la Commission foncière nationale n'ont pas encore été nommés malgré l'adoption en juin 2009 de la loi portant création de la Commission. La Commission foncière du Sud-Soudan n'est pas non plus en activité.

Démarcation de la frontière

35. Pendant la période à l'examen, les parties à l'Accord de paix global se sont particulièrement intéressées à la question de la démarcation de la frontière. En février 2010, le Comité technique spécial des frontières a ajouté au nombre des zones contestées, qui est passé de trois à cinq, Kaka Town (le long de la frontière du nord de l'État du Haut-Nil) et la zone située de part et d'autre du fleuve Bahr al-Arab/Kiir (à la frontière entre le Darfour-Sud et le Bahr el-Ghazal septentrional). À la même période, la présidence a donné l'ordre au Comité des frontières de commencer la démarcation, depuis la frontière avec l'Éthiopie jusqu'à la jonction entre l'État du Nil Bleu et l'État de Sinnar. La MINUS a continué d'apporter une assistance technique aux activités du Comité des frontières, notamment en organisant un atelier consacré à la démarcation des frontières. Le Comité a indiqué qu'il continuerait d'avoir besoin d'assistance technique et d'appui logistique pendant toute la durée du processus de démarcation.

Accord de paix pour le Soudan oriental

36. La situation politique et l'état de la sécurité au Soudan oriental restent calmes. Peu de progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs établis dans l'Accord de paix pour le Soudan oriental qui restent à atteindre : la réintégration des ex-combattants dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), le financement du Fonds de relèvement et de développement du Soudan oriental et la représentation de la population du Soudan oriental dans la fonction publique nationale. Les différends entre les signataires de l'Accord s'exacerbent à la veille des élections car ceux-ci sont en concurrence dans des partis politiques distincts, et on a relevé plusieurs plaintes pour harcèlement et intimidation.

Processus de paix au Darfour

37. Le 23 février 2010, le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont mis la dernière main à un accord-cadre qu'ils ont signé et qui avait été conclu sous l'égide du Président tchadien, Idris Déby. Cet accord, inspiré de l'accord de bonne volonté conclu le 17 février 2009 entre le MJE et le Gouvernement, engageait les deux parties à décréter un cessez-le-feu immédiat, à libérer les prisonniers et à négocier un accord de paix définitif le 15 mars 2010 au plus tard. Il n'évoquait pas de protocole d'application du cessez-le-feu ni d'accord définitif, essentiellement en raison des différends suscités par la participation éventuelle d'autres mouvements aux pourparlers de paix et parce que le MJE avait demandé que les élections nationales soient reportées. Malgré l'absence de progrès dans les négociations, le cessez-le-feu entre le MJE et le Gouvernement a été respecté.

38. Après des semaines de consultations, le MLS et les Forces révolutionnaires et trois mouvements du groupe de la feuille de route ont annoncé la création du

Mouvement de la libération pour la justice (MLJ), le 23 février 2010, à Doha. Son président, Eltigani Sesi Ateem, est un civil, ancien Gouverneur du Darfour. Le 18 mars 2010, le Gouvernement du Soudan et le MLJ ont signé un accord-cadre et un accord de cessez-le-feu et se sont engagés à négocier un accord définitif le 31 mars 2010 au plus tard.

39. Avec le concours de la MINUAD, la médiation a également engagé des consultations avec la société civile en vue de tirer profit de l'élan créé à la première conférence avec la société civile du Darfour, tenue à Doha, en novembre 2009. Ces consultations visent à réunir les vues et les intérêts des diverses communautés du Darfour et à apporter un soutien populaire au processus de paix.

III. Évolution des conditions de sécurité

Conflit au niveau local

40. Les conditions de sécurité sont demeurées relativement stables dans la zone d'opérations de la MINUS, en dépit de sérieux incidents au Sud-Soudan, notamment dans les États des Lacs, du Haut-Nil, de Warrab et de Jonglei. Le vol de bétail, les incidents liés aux migrations et d'autres différends intercommunautaires restent des facteurs de conflit dans le sud, et les tensions se sont exacerbées à l'approche des élections.

41. Le 20 février 2010, des Ngok Dinka ont attaqué une armurerie des services de police du Sud-Soudan et essayé de pénétrer dans un camp de la SPLA dans l'État des Lacs. Les violents affrontements qu'ont provoqués ces agissements ont fait sept victimes parmi les civils, notamment le chef suprême des Ngok Dinka.

42. Dans l'Abyei, les tensions n'ont cessé de s'aggraver pendant la période à l'examen. Les parties prenantes locales n'étant pas parvenues à organiser une conférence communautaire sur les arrangements relatifs aux migrations et la SPLA ayant insisté pour que les Misseriya se dessaisissent de leurs armes à feu avant d'entrer dans le sud du pays, la migration des Misseriya vers le sud a été perturbée, et ces nomades se sont retrouvés bloqués dans le nord de l'Abyei pendant la période à l'examen. La prolongation de leur séjour a lourdement pesé sur les ressources en eau et les pâturages de la région.

43. Le 23 janvier 2010, un soldat de la SPLA et deux Misseriya ont été tués lorsque des unités de la SPLA et des nomades Misseriya ont échangé des coups de feu le long de la rivière Bahr al-Arab/Kiir, dans l'État d'Unity. Dans ce même État, le 4 février 2010, un affrontement dans la circonscription d'Abiemnom a fait 8 morts parmi les civils, dont 6 Misseriya, et 2 victimes dans les rangs de la SPLA, et le 17 mars 2010, un échange de tirs entre Misseriya et SPLA a fait 13 morts.

44. S'agissant des migrations, la MINUS et le PNUD offrent orientations et stages de formation aux comités locaux récemment établis dans la région qui s'emploient à régler les différends le long de la frontière. Le 4 mars 2010, un accord-cadre a été conclu entre les dirigeants Misseriya et les autorités locales en vue de faciliter les migrations annuelles dans la circonscription d'Abiemnom et l'État d'Unity en général.

45. Pendant la période considérée, la MINUS a assuré un suivi de la campagne de désarmement forcé des civils organisée par le Gouvernement du Sud-Soudan dans

les États de Jonglei, de Warrap et des Lacs. Si ces exercices se sont pour la plupart déroulés dans le calme, plusieurs incidents violents ont toutefois éclaté, faisant un nombre non confirmé de victimes, du fait de l'absence de mécanismes permettant d'assurer la sécurité des communautés désarmées.

46. Pendant la période à l'examen, la MINUS a également facilité l'organisation de plusieurs manifestations : une conférence rassemblant les gouverneurs de 10 États à Kadugli, une conférence à trois États à Bentiu, une conférence en présence des gouverneurs des États de Warrap et d'Unity, et des conférences intercommunautaires regroupant Nuba et Misseriya, Nuer et Misseriya, et Dinka Malual et Rezeigat. Elle a aussi travaillé en étroite collaboration avec les autorités et les responsables communautaires de l'État de Jonglei pour empêcher la mobilisation de jeunes *dinka bor* armés, et elle a appuyé les efforts déployés par le Ministère des affaires intérieures du Gouvernement du Sud-Soudan pour désamorcer des conflits potentiels dans les États de Warrap et de Jonglei. Une opération menée par la Mission pour procéder au suivi du bétail a permis à la tribu Bari de récupérer 1 400 bêtes dans l'État d'Equatoria central, ce qui a contribué à améliorer les relations entre cette tribu et celle des Mundari. De plus, la MINUS et le PNUD ont continué d'organiser des tables rondes mettant en présence les partis politiques du Sud-Soudan, dans le cadre d'une vaste stratégie d'atténuation des conflits.

Redéploiement des forces

47. Les Forces armées soudanaises ont redéployé 100 % de leurs effectifs du Sud-Soudan; au 26 janvier, la SPLA avait redéployé du nord environ 35 % de son effectif déclaré de 59 168 soldats, contre approximativement 33 % à la date de mon précédent rapport. Les deux parties ont confirmé ces chiffres lors de la cent onzième réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. La MINUS n'a cependant pas pu circuler librement, et les observateurs nationaux ont notamment refusé de prendre part au suivi et au contrôle du redéploiement. Dans certains cas toutefois, les efforts déployés par les composantes civile et militaire de la MINUS ont permis de sortir de l'impasse.

Unités mixtes intégrées

48. Les unités mixtes intégrées de la SPLA et des Forces armées soudanaises représentent environ 83 % de l'effectif autorisé de 39 639 soldats, proportion inchangée depuis avril 2009. L'exercice de vérification, qui aurait dû être terminé au 15 novembre 2009, se poursuit. Le 27 janvier 2010, le général de division Yahya (Forces armées soudanaises) a confié le commandement des unités mixtes intégrées à son ancien adjoint, le général de division Marial (SPLA), conformément au calendrier de rotation établi.

49. Au cours de la période à l'examen, aucune atteinte sérieuse à la sécurité imputable aux unités mixtes intégrées n'a été signalée, même si celles-ci continuent de susciter des tensions dans certaines régions. Les Forces armées soudanaises ont écarté le plan prévoyant la relève de toute l'unité mixte intégrée se trouvant à Malakal, jugé trop coûteux, et décidé de n'envoyer qu'une partie de leurs troupes à Nasser.

Déploiement du personnel militaire de la MINUS

50. Au 20 mars 2010, 9 855 membres du personnel militaire de la MINUS sur les 10 000 autorisés étaient déployés (470 observateurs militaires, 191 officiers d'état-major et 9 194 soldats). Conformément à ce qui était recommandé dans l'étude de 2008 sur les capacités militaires, des contingents supplémentaires continueront d'être déployés dans la limite des effectifs autorisés pour la Mission jusqu'à ce que l'effectif militaire de la MINUS compte 9 990 hommes, ce qui devrait être le cas fin mars 2010. Pendant la période considérée, la composante militaire a axé ses opérations sur la prévention des conflits, la protection, le suivi et l'appui électoral (voir les sections correspondantes du présent rapport).

51. S'agissant de la suite donnée aux recommandations formulées dans l'étude sur les capacités militaires que j'évoquais dans mon précédent rapport (S/2010/31), le retard pris par le Gouvernement soudanais dans la délivrance de permis d'entrée aux navires affrétés par la MINUS a nui aux activités menées par la Mission en prévision des élections. Ainsi, un bateau transportant du matériel destiné au contingent bangladais a été contraint de rester au large pendant 64 jours, un autre transportant du matériel pour le contingent égyptien est resté immobilisé 24 jours à l'extérieur de Port-Soudan et un troisième, qui transportait du matériel zambien, a été immobilisé pendant quatre jours, ce qui a entraîné des taxes d'immobilisation d'un montant supérieur à 750 000 dollars.

52. Les Forces armées soudanaises continuent d'interdire au personnel militaire de la MINUS de se déplacer dans les régions d'Higlig et de Kharasana, à proximité de la frontière entre les États d'Unity et du Kordofan méridional. Ce problème n'a toujours pas été réglé, bien que la MINUS ne cesse de le soulever auprès des Ministères des affaires étrangères et de la défense du Gouvernement soudanais. En outre, la SPLA a empêché la Mission de circuler librement dans les régions situées au nord de Raja (Bahr el-Ghazal occidental), au sud-est de Torit (Equatoria central) et au nord d'Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional). Du fait de toutes ces restrictions imposées par les deux parties, la Mission n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat.

Police de la MINUS

53. Pendant la période considérée, le Gouvernement du Sud-Soudan a pris des mesures encourageantes pour réorganiser, réformer et restructurer les services de police du Sud-Soudan, notamment l'adoption de la nouvelle loi relative à la police, la nomination d'un nouvel inspecteur général et le recrutement de 6 000 diplômés du secondaire pour remplacer les membres du personnel âgés ou invalides.

54. Les services de police du Sud-Soudan ont continué de se heurter à de grosses difficultés sur le plan logistique. Ainsi, 200 des 300 véhicules dont ils disposent sont actuellement en panne. Pendant la période à l'examen, la MINUS a dispensé à plus de 2 500 membres de ces services une formation consacrée aux tâches incombant aux unités de police constituées, mais en l'absence de matériel et de véhicules antiémeutes, ces agents n'ont pu travailler de manière optimale. Les communications sont elles aussi demeurées problématiques puisque 45 sites dans les 10 États étaient dépourvus de moyens de communication officiels.

55. Au 15 mars 2010, la MINUS avait déployé 95 % des effectifs de police prévus par son mandat (soit 690 conseillers pour les questions de police, dont 99 femmes, sur 715) sur 25 sites dans toute la zone de la Mission.

56. Pendant la période considérée, la composante police de la MINUS s'est principalement attachée à former les agents de la police locale aux questions de sécurité en période électorale. Ainsi, dans l'ensemble des secteurs, 322 stages de formation ont été organisés à l'intention de 22 800 policiers locaux, et à l'occasion d'une session financée par le Gouvernement norvégien et organisée à Nairobi, la Police des Nations Unies et des instructeurs norvégiens ont formé 120 policiers du Sud-Soudan.

57. Dans le cadre de l'appui technique qu'elle offre à la Commission électorale nationale, la MINUS a élaboré un manuel officiel sur la sécurité dans le cadre des élections, qui servira au Gouvernement soudanais et aux services de police du Sud-Soudan lors de la période électorale. Le PNUD a fait imprimer 27 000 exemplaires de cet ouvrage, et la MINUS travaille en collaboration avec la MINUAD en vue d'en faciliter la distribution dans tout le Soudan.

58. La Mission a également continué de former la police locale dans les domaines de la formation des formateurs, des méthodes de répression des émeutes et de gestion des foules, de la protection des dignitaires et de la protection rapprochée, de la criminalistique, de la police de proximité, des enquêtes sur les lieux d'un crime, de la traite des personnes et de la criminalité organisée, des droits de l'homme et des techniques d'enquête de pointe. La police locale et la composante police de la MINUS ont mené ensemble des patrouilles en vue de sensibiliser le public et de surveiller la situation en matière de sécurité en prévision des prochaines élections.

Désarmement, démobilisation et réintégration

59. La mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement du Sud-Soudan a progressé pendant la période à l'examen. L'écart entre la démobilisation et la réintégration a toutefois continué de se creuser, en partie du fait du manque de fonds alloués à la réintégration. Du mois de février 2009 (date du lancement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration) jusqu'au 16 mars 2010, environ 21 037 ex-combattants et personnes ayant des besoins particuliers ont été démobilisés et ont reçu une aide à la réinsertion, ce qui représente environ 33 % du volume de travail pour la première phase du programme. Dans l'État du Kordofan méridional, la démobilisation s'est poursuivie à Kadugli une fois celle d'ex-combattants de la SPLA achevée à Julud. Au Sud-Soudan, les opérations de démobilisation menées à Rumbek (État des Lacs) ont été suspendues à la mi-décembre 2009 en raison de l'interruption du ravitaillement assuré par le Programme alimentaire mondial.

60. Pendant la période à l'examen, 420 participants, dont 128 femmes, ont reçu du Gouvernement du Sud-Soudan une aide à la réintégration. À la mi-mars 2010, environ 10 266 participants au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration avaient bénéficié de services de conseil personnalisés en prévision de leur réintégration. Le PNUD a en outre passé des accords avec des partenaires de réalisation en vue d'appuyer la réintégration d'environ 4 569 participants se trouvant dans les zones de transition. Au Sud-Soudan, des contrats ont été conclus dans le but d'offrir une aide à la réintégration à tous les participants dans huit États. Pendant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix et l'Espagne ont alloué respectivement 6,6 millions de dollars et 2,8 millions de dollars au programme de réintégration. Le PNUD, qui a reçu 39 millions de dollars

pour l'année, connaît actuellement un déficit de 95 millions de dollars, qui pourrait être en partie comblé si les contributions annoncées étaient versées dans les délais.

61. Le comité de haut niveau, qui vient d'être créé pour s'occuper des questions touchant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, a contribué dans une large mesure à venir à bout des principales difficultés observées dans le cadre de l'évaluation indépendante du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration que j'évoquais au paragraphe 56 de mon précédent rapport (S/2010/31). En effet, le 3 mars 2010, il a approuvé des instructions permanentes régissant la vérification de la recevabilité des candidatures ainsi que l'identification des femmes associées aux forces et groupes armés au Sud-Soudan et la vérification de leur situation.

Déminage

62. Pendant la période considérée, on a déminé un tronçon routier dangereux de 60 kilomètres et la population a de nouveau pu accéder à des terres d'une superficie de près de 12 kilomètres carrés, ce qui a porté à 38 258 kilomètres et 90 973 kilomètres carrés respectivement les distances et superficies déminées. De plus, le déminage de tous les axes prioritaires connus dans l'État du Nil Bleu et de 75 % de toutes les zones dangereuses connues dans le nord est désormais achevé.

IV. Protection des civils

63. Depuis le début de l'année 2010, au moins 450 civils ont été tués au Sud-Soudan et au moins 40 000 ont été déplacés. C'est le Gouvernement du Sud-Soudan qui est principalement responsable de la protection des civils, mais ses institutions sont faibles et surchargées, ce qui réduit ses moyens de remplir ce rôle, surtout dans les zones rurales isolées. Or le mandat de la MINUS l'autorise à « protéger les civils sous menace imminente de violence physique », mission dont elle s'acquitte en appliquant une approche intégrée faisant intervenir les composantes civile, militaire et de police, ainsi que des organisations non gouvernementales.

64. La stratégie de la MINUS en matière de protection des civils repose sur une analyse à trois niveaux : a) celui des moyens nécessaires immédiatement pour assurer la sécurité physique des civils menacés de violences physiques imminentes; b) celui de l'acheminement des biens et services de première nécessité, qui suppose la liberté d'accès des humanitaires et des secours; c) celui de la dissuasion et du renforcement des capacités de protection de l'État grâce à la prévention et la gestion des conflits et au renforcement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Afin de concrétiser cette stratégie, la Mission a pris plusieurs mesures sur le terrain, notamment en renforçant les mécanismes de coordination entre tous les intervenants et les effets de synergie dans les échanges d'information et l'analyse des situations, afin de comprendre quelles sont les causes de l'insécurité des civils et d'organiser des activités conjointes d'établissement de plans, d'étude de scénarios et de préparation en cas de crise.

65. À cette fin, le 29 décembre 2009, le commandant de la Force de la MINUS a adressé à tous les commandants de secteur une instruction leur ordonnant d'appliquer la stratégie de protection des civils et de lui faire rapport sur les mesures prises dans chaque secteur. Depuis, la Section de la protection des civils a organisé des stages sur cette stratégie à l'intention des commandants de secteur et des chefs

de bureau et de section, offrant des explications sur ce qui était attendu d'eux. Des réunions de discussion sur la protection et la gestion des conflits ont été organisées au niveau du secteur et le seront aussi au niveau des bases d'opérations, afin que l'information sur les signes précurseurs soit mise en commun et analysée.

66. Une des principales façons dont cette stratégie de protection se traduit dans les activités de la MINUS est la multiplication des patrouilles et l'extension de la présence de la Mission dans les points chauds isolés du Sud-Soudan. Face à de graves conflits tels que les heurts de la mi-janvier entre Dinka et Nuer, qui auraient fait 50 morts et déplacé au moins 11 000 personnes, les autorités locales aussi bien que la MINUS ont multiplié leurs interventions et leurs patrouilles. L'Armée populaire de libération du Soudan s'est déployée à titre anticipatoire dans plusieurs États, et la MINUS effectue de plus en plus de patrouilles à grande distance et facilite l'évacuation des blessés. Il est important de noter que le programme de patrouilles de la Mission prévoit que la durée des patrouilles passera à 10 jours, ce qui améliorera sa présence dans les principaux points chauds. En même temps, plus d'un tiers des patrouilles à grande distance sont prévues ou réaffectées de manière à aider à régler les problèmes d'après conflit et à fournir des informations pour les interventions humanitaires, notamment à Yirol, Terekeka, Mvolo, Budi, Mayom, Cueibet, Yei et Abiemnom.

67. En janvier 2010, la composante militaire de la MINUS a lancé un programme préventif de patrouilles dans 13 secteurs du Sud-Soudan où l'existence d'un risque de violence intercommunautaire avait été constatée, afin d'y avoir une présence dissuasive. En février 2010, la portée des activités de la Mission a été étendue de l'autre côté du Nil, dans l'État du Haut-Nil, notamment sous forme de patrouilles à grande distance pénétrant dans le royaume de Shilluk et dans les secteurs isolés proches de la frontière entre le nord et le sud. Les mesures de précaution de la MINUS ont récemment permis d'empêcher une flambée de violence, grâce à une patrouille à grande distance allée jusqu'à Gemmaiza, dans l'État d'Equatoria central. D'autre part, l'intervention rapide d'une équipe de surveillance conjointe a permis d'apaiser les tensions lorsque des heurts ont été signalés à Abiemnom.

68. Au Sud-Soudan, la MINUS et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'emploient à unifier leurs activités de protection, notamment en faisant appel à des systèmes d'alerte rapide et au déploiement rapide de patrouilles mixtes de protection. Les organismes, fonds et programmes aident aussi les populations à être mieux à même de se protéger elles-mêmes, grâce à leurs réseaux, en particulier dans les régions touchées, dont l'État de Jonglei.

69. Une des grandes priorités de la MINUS sur le plan de la sécurité reste la tranquillité du passage des nomades du nord et de leurs troupeaux lors de leur transhumance annuelle à travers la frontière entre le nord et le sud. À la suite d'accrochages entre les Misseriya et l'Armée populaire de libération du Soudan survenus dans l'État de l'Unité, la MINUS a convoqué à Bentiu, les 3 et 4 mars, une conférence tripartite où ont été formulées des directives visant à assurer la tranquillité de la transhumance. En outre, la MINUS offre à la police locale une formation en matière de dissuasion, de prévention et d'intervention dans des situations concernant les droits de l'homme, une crise ou un lendemain de crise, les services de police locale, les violences sexuelles ou fondées sur le sexe et la protection des femmes et des enfants.

Protection de l'enfance

70. La MINUS continue à s'efforcer d'obtenir la libération des enfants enlevés. En janvier 2010, avec son aide, 13 enfants qui avaient été enlevés par la LRA ont été rendus à leur famille. Comme l'exige la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et compte tenu des engagements pris concernant la libération des enfants liés à l'Armée populaire de libération du Soudan, le haut commandement de celle-ci a ordonné à tous ses chefs d'unité de libérer immédiatement tous les enfants se trouvant dans leurs casernes. Le 25 janvier 2010, 10 enfants soldats retenus au service de l'école militaire de Panpandiar, dans l'État de Jonglei, ont été démobilisés. Pour appuyer cette action, la Groupe de la protection de l'enfance de la MINUS a mis au point une carte sur laquelle elle suit les déplacements des enfants soldats dans les États du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Unité, carte dont sa composante militaire se sert pour ouvrir le dialogue avec les chefs d'unité de l'Armée populaire de libération du Soudan.

V. Situation humanitaire, relèvement et retours

Évolution de la situation humanitaire

71. Au Sud-Soudan, pendant la période considérée, les violences intercommunautaires ont provoqué le déplacement de plus de 40 000 personnes, ce qui a porté à 440 000 le nombre total de nouveaux déplacés depuis janvier 2009. Au moins 450 civils ont été tués dans des violences intercommunautaires au cours du premier trimestre 2010. Le fait que, les pluies de 2009 ayant été tardives et insuffisantes, les éleveurs du nord ont transhumé plus tôt vers le Sud-Soudan a contribué à la détérioration des conditions de sécurité et a été une cause directe de violence dans les États frontaliers.

72. Dans le cadre de l'action menée pour apporter aux victimes des affrontements une aide susceptible de sauver des vies, 26 grandes opérations d'urgence sont actuellement en cours dans neuf États du sud. Coordonnées par le Gouvernement du Sud-Soudan et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et bénéficiant de l'appui des sections humanitaires de la MINUS, ces opérations font intervenir tous les organismes humanitaires des Nations Unies et près d'une centaine d'organisations non gouvernementales, et l'aide touche au moins un million et demi de personnes. Il a été particulièrement difficile de toucher les populations en difficulté pendant les premiers mois de l'année, car dans plusieurs des régions les plus touchées il n'y a aucune présence des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales, à cause de l'insécurité qui y règne, du mauvais état des routes et du manque de moyens des autorités. Disposant seulement d'une courte période pendant laquelle prépositionner les marchandises avant que les pluies ne coupent l'accès à la plus grande partie du Sud-Soudan, les organismes humanitaires s'emploient à acheter et positionner d'avance cinq éléments essentiels sur le plan humanitaire : des vaccins, des médicaments d'urgence, des produits non alimentaires, des semences et des outils et des vivres.

73. Selon le réseau du système d'alerte rapide en cas de famine, la sécurité alimentaire se détériorera fortement au Sud-Soudan, sous l'effet de la conjonction de l'insuffisance des précipitations de l'an dernier, de l'enchaînement d'une série de récoltes mauvaises ou perdues et du niveau élevé des prix alimentaires. En janvier 2010, le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé que le nombre de

personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire au Sud-Soudan à un moment quelconque de l'année serait multiplié par quatre et atteindrait 4,3 millions, soit presque la moitié de la population du sud. D'après l'évaluation annuelle des besoins et des moyens de subsistance effectuée conjointement par le Gouvernement du Sud-Soudan, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes en situation de grave insécurité alimentaire passera d'environ un million en 2009 à un million et demi en 2010. À cela s'ajoutent 1,8 million de personnes se trouvant à un moment ou l'autre en situation d'insécurité alimentaire modérée et encore 1,1 million d'autres qui bénéficieront d'une assistance grâce à des programmes d'aide alimentaire. L'insécurité alimentaire devrait augmenter dans sept des États du sud.

74. Face à l'énorme déficit alimentaire, le PAM met actuellement en place 60 000 tonnes de vivres, soit trois fois plus que l'an dernier. Environ la moitié est destinée à l'État de Jonglei, très touché par l'insécurité alimentaire et les conflits intercommunautaires. Dans le cadre de l'action de grande envergure qu'il mène pour atteindre les populations vulnérables, le PAM a rapidement augmenté le nombre de personnes recevant une aide alimentaire, le faisant passer de 230 000 en janvier 2010 à 1,2 million en février.

75. En février 2010, une enquête sur la nutrition réalisée dans la circonscription d'Akobo, dans l'État de Jonglei, y a constaté des niveaux de malnutrition dépassant la cote d'alerte. Des taux de malnutrition aiguë globale de 45 % et de malnutrition aiguë sévère de 15 % ont été confirmés dans trois *payams* des environs. Dans d'autres secteurs de l'État de Jonglei, les organisations humanitaires constatent un triplement des inscriptions aux programmes de lutte contre la malnutrition. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que la malnutrition culmine normalement plusieurs mois plus tard dans l'année, au cours de la période de pénurie alimentaire d'avril-mai.

Relèvement et développement

76. L'action menée pour stabiliser les États touchés du Sud-Soudan a été poursuivie à l'aide du Fonds pour le relèvement du Soudan, qui a été réorienté, à la demande du Gouvernement du Sud-Soudan, pour en faire un instrument de stabilisation. Dans l'État de Jonglei, le premier à être choisi pour recevoir des fonds de stabilisation, la construction de la route de Bor à Pibor est devenue prioritaire et se réalise au moyen de la création d'emplois pour les jeunes et de l'emploi de gros matériel. Dans l'État des Lacs, le Comité de sécurité a fixé trois grandes priorités, dont la construction de routes qui permettront le déploiement de forces de sécurité dans les zones de conflit.

77. Le 3 mars 2010, le Gouvernement du Sud-Soudan et la Banque mondiale ont signé quatre accords de subvention, la Banque s'engageant à assurer le financement de près de 125 millions de dollars d'investissements dans les secteurs de la santé, de la remise en état des routes, du développement des infrastructures et de la formation professionnelle des adolescentes. Les fonds en question proviennent du fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré par la Banque.

78. L'action entreprise pour renforcer les capacités de base du Gouvernement du Sud-Soudan a été intensifiée. Sous la direction du Gouvernement et en partenariat avec, notamment, les Volontaires des Nations Unies, le PNUD a créé une initiative à l'appui du développement des capacités des États, grâce à laquelle des Volontaires

des Nations Unies dont le nombre pourrait atteindre 150 seront déployés dans chacun des 10 bureaux de gouverneur afin d'accroître la capacité de l'administration de l'État d'assurer des services à l'intention de sa population, d'accélérer l'obtention de résultats sur le plan économique et de renforcer la sécurité des populations locales et l'état de droit.

79. Les problèmes auxquels se heurte le Gouvernement du Sud-Soudan dans ce domaine sont de taille, et, vu l'importance du travail à accomplir, le Sud-Soudan a été sélectionné par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour participer à un dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État.

Retours et réintégration

80. Le nombre total de retours spontanés ayant eu lieu depuis 2005 est estimé à plus de 2 millions, contre 343 300 retours organisés et assistés de réfugiés et de déplacés. Il y a eu peu de mouvements de retour pendant la période considérée, et la plupart se limitaient à des destinations situées le long de la ligne de séparation entre le nord et le sud, y compris le secteur d'Abyei et l'agglomération de Bahr el-Ghazal. Des réfugiés du Sud-Soudan vivant actuellement en Ouganda devraient rentrer chez eux pour participer au référendum de 2011. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prévoit de rapatrier au moins 12 000 réfugiés dans les mois qui viennent.

VI. Gouvernance et droits de l'homme

État de droit²

81. À sa session finale en décembre 2009, l'Assemblée nationale a adopté des lois liées à l'Accord de paix global, notamment la loi sur les forces de sécurité nationales, la loi sur la réglementation des prisons et le traitement des détenus, la loi sur les syndicats, la loi relative aux enfants, la loi sur le référendum dans le Sud-Soudan, la loi sur le référendum dans l'Abyei et la loi sur la consultation populaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan du Sud. Si elles sont appliquées, ces lois représentent un grand pas en avant sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord.

82. Le système judiciaire continue à poser de sérieux problèmes dans l'ensemble du Soudan. Son indépendance et sa transparence sont limitées, et l'accès à une aide juridictionnelle reste problématique. Dans le Sud-Soudan, l'absence d'institutions législatives et judiciaires et d'institutions chargées du maintien de l'ordre, en particulier l'absence d'infrastructures physiques, de professionnels qualifiés et de matériel de transport et des communications, constitue un obstacle majeur.

83. Dans le Sud-Soudan, la MINUS continue à fournir un appui consultatif au processus de réforme législative, notamment grâce à la fourniture d'un appui technique aux fins de l'élaboration des lois. La Mission a également recommandé aux services judiciaires des moyens de réduire la durée des mises en détention provisoire et a organisé avec succès trois ateliers à ce sujet, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

84. La MINUS a créé une cellule consultative et de coordination des secteurs de la justice et de la sécurité dans le Sud-Soudan, qui contribuera à la fourniture d'un appui plus efficace et plus cohérent au secteur de la justice et de la sécurité et

permettra d'améliorer la coordination entre les institutions du Gouvernement du Sud-Soudan, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres acteurs internationaux.

Droits de l'homme

85. Bien que quelques progrès aient été réalisés sur la voie du règlement de problèmes relatifs aux droits de l'homme au Soudan, des problèmes législatifs et politiques clefs n'ont pas été résolus, en particulier en ce qui concerne le processus électoral. Au cours de la période considérée, la MINUS a reçu des plaintes faisant état de violations des droits et libertés politiques, notamment des actes de harcèlement et d'intimidation ainsi que des arrestations et détentions arbitraires, commis par le Service national du renseignement et de la sécurité dans le nord et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans le sud (cette question est examinée de manière détaillée dans la section du présent rapport consacrée aux élections).

86. Dans ce contexte, l'application continue de la loi relative aux forces de sécurité nationales et de la loi sur la procédure pénale offre une protection juridique pour les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité gouvernementales dans le nord et dans le sud. À cet égard, la MINUS a examiné les questions relatives aux droits de l'homme avec le Gouvernement d'unité nationale en tenant des réunions périodiques avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme.

87. L'application de la peine de mort au Soudan continue de susciter des préoccupations. Le 14 janvier 2010, six hommes impliqués dans le meurtre de 13 policiers au cours d'émeutes dans le quartier Soba Aradi de Khartoum en 2005 ont été exécutés, en dépit des appels lancés par trois rapporteurs spéciaux des Nations Unies et la MINUS. Sur le plan positif, le 24 février 2010, le Gouvernement soudanais a libéré 57 prisonniers condamnés à mort, suite à l'accord politique conclu avec le Mouvement pour la justice et l'égalité. Cinquante d'entre eux avaient été condamnés à mort pour avoir participé à l'attaque lancée par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman en mai 2008.

88. Bien que des progrès significatifs aient été enregistrés dans la capacité opérationnelle de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, la Commission nationale des droits de l'homme demandée dans le cadre de l'Accord de paix global n'a pas encore vu le jour.

89. Le Gouvernement d'unité nationale a apporté son entière coopération à l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Soudan au cours de la première visite qu'il a effectuée dans le pays en janvier 2010. Il a également participé, le 5 février 2010, au Forum des droits de l'homme et au dialogue avec l'ONU, le corps diplomatique, la communauté des donateurs et la société civile sur les problèmes qui se posent en matière de droits de l'homme au Soudan.

VII. Questions intersectorielles

Information

90. Le service d'information de la MINUS a donné la priorité aux élections au cours de la période préalable au scrutin. La Mission a tenu des réunions destinées à diffuser

des informations sur les élections dans des universités et des camps de personnes déplacées dans de nombreuses régions du Soudan et a organisé des formations à l'intention des médias locaux à Khartoum sur la couverture des élections.

91. Malgré la nécessité croissante de disposer d'un organe de radiodiffusion indépendant à l'échelle du pays, en particulier pendant la période précédant les élections, radio Miraya, organe financé par l'ONU, ne peut toujours pas diffuser en modulation de fréquence au Nord-Soudan. La radio a élargi ses moyens de diffusion dans le Sud-Soudan en installant un émetteur FM à Kaput (État d'Equatoria oriental) et diffuse des émissions quotidiennes sur les ondes courtes.

Déontologie et discipline

92. La MINUS a concentré ses efforts sur la prévention des manquements, en raison de l'évolution de l'environnement au cours de la période précédant les élections au Soudan. Des activités de formation et de sensibilisation ont été organisées dans tous les secteurs, et les facteurs de risque sont suivis de manière continue, grâce à une interaction croissante entre le personnel de maintien de la paix et les communautés et dirigeants locaux au cours de la présente phase du processus électoral.

93. Le respect par toutes les catégories de personnel de la MINUS du Code de conduite des Nations Unies et de la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles demeure une priorité importante. Au cours de la période considérée, la Mission a reçu sept plaintes faisant état de fautes graves, qui sont à l'examen.

Égalité des sexes

94. La MINUS a fourni un appui et des avis techniques à ses partenaires sur les questions relatives à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le cadre de réunions avec les hauts comités des États; elle a aussi organisé des formations sur la violence sexiste à l'intention de bénéficiaires des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et un atelier de trois jours sur la politique nationale de démarginalisation des femmes, en collaboration avec le Ministère de la protection sociale, de la femme et la protection de l'enfance.

95. Le 11 février 2010, un groupe de travail du Ministère de la justice a été créé et chargé de fournir des conseils et des avis techniques sur la mise en œuvre de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, en collaboration avec la MINUS.

VIH/sida

96. La MINUS continue d'encourager l'intégration d'activités de sensibilisation au VIH/sida dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et a organisé une campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de plus de 4 300 membres de la police soudanaise, dont 1 200 nouvelles recrues, et 600 anciens combattants. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées parmi les femmes et les groupes de jeunes et dans les camps de personnes déplacées.

Sécurité du personnel

97. La criminalité et le banditisme continuent à faire peser une menace sur le personnel des Nations Unies. Au moins 40 incidents (vols, effractions, dommages

criminels et banditisme sur les routes) visant des membres du personnel, des véhicules et des résidences des Nations Unies ont été signalés.

98. Toutefois, avec l'amélioration de la sécurité, on est passé de la phase III du plan de sécurité à la phase II dans le Nord-Soudan le 17 décembre 2009.

Coordination avec d'autres opérations de maintien de la paix

99. Les hauts responsables de la MINUS ont participé à Kigali, le 27 février 2010, à un séminaire organisé par la MINUAD sur la paix, la sécurité, la relève et le développement au Darfour, auquel ont également participé un représentant de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et les envoyés spéciaux de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union européenne.

Aspects financiers

100. Dans sa résolution 63/273 B du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 958,4 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2010, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2010 se limiteraient aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

101. Au 17 mars 2010, le solde non acquitté des contributions mises en recouvrement au titre du compte spécial de la MINUS s'élevait à 382,3 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 4 milliards 162 millions de dollars.

102. Les remboursements aux pays qui fournissent des contingents des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant ont été effectués pour les périodes se terminant le 30 juin 2009 et le 31 octobre 2009, respectivement.

VIII. Observations et recommandations

103. Les parties à l'Accord de paix global ont progressé sur différents fronts au cours de la période considérée. Ils ont notamment réglé le différend qui existait depuis longtemps au sujet des résultats du recensement, et des avancées ont été faites dans le processus de démarcation de la frontière nord-sud. Sur le plan politique, cependant, il reste de nombreux problèmes à régler et, à moins de 10 mois avant la tenue des référendums, tout retard dans l'examen des principales questions clefs en suspens risque d'avoir de graves répercussions sur l'ensemble du processus de paix. Comme je l'ai déclaré au Sommet de l'Union africaine en janvier 2010, à ce stade, c'est aux dirigeants politiques soudanais et à leurs partenaires qu'il incombe d'établir un ordre de priorité entre les questions les plus importantes pour la paix et la sécurité, et d'avancer aussi rapidement que possible.

104. Je me félicite de l'engagement renouvelé des parties de négocier les questions post-référendum, et en particulier du fait qu'elles ont réussi à s'entendre sur le processus et la structure des négociations. Je respecte leur intention de tenir des négociations bilatérales et demeure prêt à leur offrir une assistance, si elles en font la demande. Je recommande vivement aux parties d'engager sérieusement des

pour parler de fond dès que l'objectif important de la tenue des élections aura été réalisé.

105. La période précédant les élections et celle qui les suit immédiatement seront particulièrement sensibles. Ces élections devraient contribuer à renforcer les possibilités offertes au peuple soudanais de jouer un rôle plus actif dans la vie politique de leur pays et de faire entendre leur voix politique. J'engage toutes les parties concernées à veiller à ce que l'environnement électoral soit propice à la tenue d'élections libres et régulières qui soient acceptables pour le peuple soudanais. J'invite également le Gouvernement d'unité nationale et les mouvements armés et les parties prenantes du Darfour à veiller à ce que les négociations en vue d'un accord de paix global se poursuivent avec célérité au cours de la période postélectorale.

106. Au cours de cette période, la fourniture d'un appui en vue de l'instauration des conditions nécessaires à des processus référendaires et post-référendaires pacifiques constituera l'objectif prioritaire de la MINUS. Dans ce contexte, je ne saurais mettre suffisamment l'accent sur l'importance à la fois de préparatifs techniques efficaces pour le processus de référendum et d'un accord pratique sur les arrangements post-référendaires. La sensibilité politique de cette question suscite des préoccupations aux deux parties à l'Accord de paix global et les incite à la prudence. Il est essentiel toutefois, en cette sixième et dernière année de la période intérimaire, de ne pas invoquer cette prudence pour entraver la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global. J'engage les parties à l'Accord à créer d'urgence des commissions du référendum fonctionnelles aussi bien dans l'Abyei que dans le Sud-Soudan, et à ouvrir des négociations sur les arrangements post-référendaires. La MINUS est prête à appuyer les efforts des parties à l'Accord à cet égard et à améliorer la coordination entre les partenaires internationaux qui appuient ce processus.

107. L'une des questions les plus importantes dont les parties devront s'occuper concerne la situation dans l'Abyei, en particulier les préoccupations des communautés Misserya et Dinka Ngok. Il est crucial que les activités du Comité des frontières puissent se poursuivre dans la région de l'Abyei et que des mécanismes soient mis en place par le Gouvernement d'unité nationale pour assurer la participation des Misserya et des Dinka Ngok aux processus restants de l'Accord de paix global.

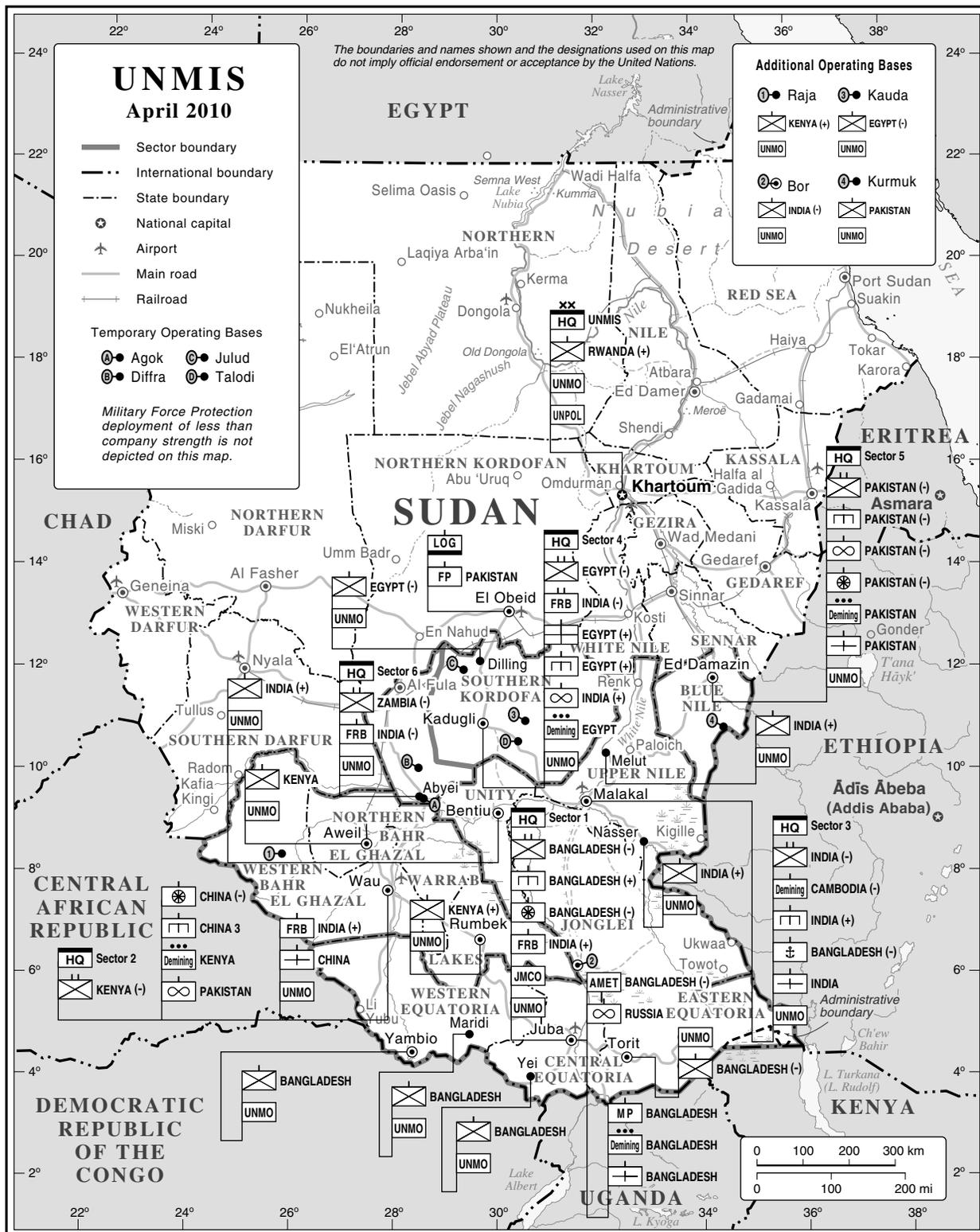
108. Dans le cadre des discussions relatives aux arrangements pour la tenue des référendums et aux accords qui doivent être conclus sur un certain nombre de questions connexes, il faudrait établir des plans appropriés pour la période postérieure aux référendums, quelle que soit l'issue de ces derniers. À cet égard, l'ONU procédera à des consultations officieuses avec ses partenaires au Soudan et dans la communauté internationale pour examiner les scénarios post-référendaires et l'appui qui pourrait s'avérer nécessaire. À l'approche de la fin de la période de transition, et quelle que soit l'issue du référendum au Sud-Soudan, les efforts visant à renforcer rapidement les capacités dont dispose le Gouvernement du Sud-Soudan pour exécuter les fonctions essentielles en matière de gouvernance devront être accélérés. L'ONU établira, en partenariat avec le Gouvernement du Sud-Soudan et en consultation avec les institutions de Bretton Woods et d'autres parties prenantes concernées, un plan de renforcement des capacités établissant un équilibre entre les priorités à court terme et

à moyen terme et les échéances, l'objectif fondamental étant d'aider le Gouvernement à mettre en place des institutions viables et responsables.

109. Au cours de la période à venir, la MINUS devra relever d'importants défis concernant la préparation du référendum, la sécurité dans le sud et le renforcement des capacités dans ses zones d'opérations. À cet égard, la Mission poursuivra ses travaux sur les questions concernant les ressources humaines et la planification liées à son engagement dans ces zones.

110. Eu égard aux considérations qui précèdent, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MINUS pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 30 avril 2011.

111. En conclusion, je tiens à remercier mon ancien Représentant spécial pour le Soudan, Ashraf Qazi, et mon ancienne Représentante spéciale adjointe, Ameerah Haq. Je souhaite la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial, Haile Menkerios, et aux nouveaux Représentants spéciaux adjoints, Jasbir Lidder et Georg Charpentier, et à remercier l'ensemble du personnel de l'ONU au Soudan, les États Membres, notamment les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et les donateurs, qui s'efforcent inlassablement de venir en aide au peuple soudanais dans le cadre de l'application de l'Accord de paix global.



Map No. 4249 Rev. 14 UNITED NATIONS
April 2010

Department of Field Support
Cartographic Section